

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 20 mars 2017**

**TOUS PRÉSENTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- ❖ **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) et **ADOpte** le montant de l'attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale » au vu du transfert de compétences entre la commune et la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- ❖ **AUTORISE** par un vote à bulletin secret (11 oui, 2 non, 1 blanc) Plurial Novilia à réhabiliter l'ancienne école des filles en logements destinés à la location.

Questions diverses :

- Les droits de préemption relèvent de la compétence urbanisme, traités par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Cependant, au préalable, le maire a autorisé pour donner son souhait ou pas d'exercer le droit de préemption urbain pour le compte de la commune et pour celui de la communauté Urbaine du Grand Reims.

La commune n'exerce pas du Droit de Préemption Urbain sur les propriétés appartenant à :

M. Denis CHARLES et Mlle Sandrine AYER sise 2 rue Victor Hugo

Mme Michèle VILCOT née HENRAT sise 5 rue Gambetta

- Elections lors de l'assemblée générale de l'association « Premiers Pas » du 9 mars dernier :

Le Président : M. Clément DELANNOY

La Vice-Présidente : Mme Perrine RAFFLIN

La Trésorière : Mme Nadège BONNEVIE

La secrétaire : Mme Marie BRIMONT

- Le devis de « Pépinières des Cavaliers » a été retenu pour l'aménagement paysager aux abords de la salle des fêtes et du parking de l'école.

- Augmentation de la rémunération pour M. Pascal LEROY (à définir lors d'un prochain conseil)

LE MAIRE, Nicolas RULLAND